

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 18 JUN 2020

L'an deux mille vingt et le 18 juin, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin GIMBERT de VESSEAUX, en session ordinaire, sous la présidence de M Louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 19H10 en présence de :

**PRESENTS** : M BOCCARD, MC SAUSSAC, M ALLAMEL, M BOUSCHON, S CIVIER, MN DURAND (proc de A BASTIDE et F NOGIER), C FAURE, P GAILLARD, A LOYET, B PERRUSSET (proc de G FANGIER), P MAISONNEUVE, JF DURAND, JC COURT, L BUFFET (proc de G JALADE), JY PONTHER, S GENEST, G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, P DUPONT, D BERL, B TEYSSIER, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, Ph ROUX, P CORTIAL, JF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD, S REYNIER, C WIOT, V VANDUYNSLAGER, J BOYER, A CHARROUD, G DOZ, JC FLORY, M CEYSSON, F CHASSON, B SOUCHE, M TOURVIELHE, M TAUPENAS et A LAURENT (proc de P ROUX).

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 43

Procurations : 6

Votants : 49

Absents : 3

Date de convocation : 12/06/2020

**Secrétaire de séance** : Monsieur S. CIVIER

**Absents** : M. DUBOIS, F DUMAS et M CHAZE.

**En présence des suppléants non votants** : JF DEVES, N REYNET, JP MARRON, D BERNARD et O BOISSIN.

**En présence de** : C SUCHET, P LAVIALLE, D RECCHIA et J SOUBEYRAND.

**Objet** : Médiathèque Jean FERRAT. Adoption du rapport d'activités 2019.

La Médiathèque « Jean Ferrat » est une structure intercommunale de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas depuis le 01/01/2015.

En application de l'article L. 2224-5 du Code général des collectivités territoriales, le Président doit présenter au conseil communautaire pour avis le rapport d'activité relatif cet équipement de service public au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Après avoir entendu la présentation synthétique du rapport par M. REYNIER, Vice-Président en charge,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :**

- D'approuver le rapport d'activité 2019 de la Médiathèque Jean FERRAT ;
- De préciser qu'il sera transmis en Préfecture et aux communes de la Communauté de Communes afin qu'il puisse être présenté à leurs conseils municipaux respectifs et qu'il sera tenu à disposition du public au siège de la CCBA.

Pour extrait certifié conforme  
Fait à UCEL, le 19 juin 2020  
Le Président, Louis BUFFET



Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20200618-DEL18062020-06-  
DE  
Date de télétransmission : 22/06/2020  
Date de réception préfecture : 22/06/2020